



N° 10 - décembre 2019

## Paiement du solde des aides PAC

Le versement du solde de décembre sur le compte des exploitants est prévu le 12 ou 13 décembre 2019.

**Les aides concernées par le solde de décembre sont :**

- \* les aides découplées : paiement de base/paiement redistributif/paiement jeunes agriculteurs ;
- \* l'ICHN ;
- \* les aides ovines et caprines.

## Fermeture momentanée de TELEPAC

Le changement de prestataire informatique de l'application TéléPAC va entraîner la fermeture complète des services de ce site et du logiciel d'instruction des dossiers PAC en DDT à partir du 20 décembre 2019 au soir. La réouverture de ces outils informatiques se fera à partir du lundi 6 janvier 2020 avec les télédéclarations animales puis progressivement pendant les jours suivants sur l'ensemble des fonctionnalités.

Ainsi, durant la période de fermeture les exploitants ne pourront plus accéder à leur compte Télépac et notamment aux courriers mis en ligne.

Les DDT n'auront aucune visibilité sur les dossiers des exploitants avant le 6 janvier 2020.

Il convient donc d'attendre cette date si vous avez des questions concernant votre dossier PAC.



## Calendrier du versement du solde des autres aides



Aides bovines :  
fin janvier 2020



Veau sous la mère :  
mars/avril 2020



Assurance récolte :  
février 2020



BIO/MAEC :  
mars 2020



Aides couplées végétales :  
février et mars 2020 selon les aides  
demandées

## Agenda d'ouverture de TELEPAC en 2020



Aides ovines, caprines et bovines :  
à partir du **6 janvier 2020**

Date limite au **31 janvier 2020** pour les aides  
ovines et caprines

Date limite au **15 mai 2020** pour les aides bovines

Pour tout complément d'information sur la lettre

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

[ddt@vienne.gouv.fr](mailto:ddt@vienne.gouv.fr)

et sur les réseaux sociaux



[facebook.com/Prefet86/](https://facebook.com/Prefet86/)



[twitter.com/Prefet86](https://twitter.com/Prefet86)



[instagram.com/prefet86/](https://instagram.com/prefet86/)

AgrinfoDDT 86 - Lettre n°10 - Décembre 2019

Éditeur : Direction départementale des territoires de la Vienne - Directrice de publication : Isabelle Dilhac, Préfète de la Vienne